**CLUB de TIR à L’ARC D’ETRECHY**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**(révision des statuts )**

**(25/09/2021)**

**Vérification du quorum** (1/3 des adhérents + 1) : 38 adhérents : 3 = arrondi à 13 + 1 = **14**

Présents ou mineurs représentés : 21 + Pouvoirs : 8 = **29 voix**

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement se tenir .

A souligner le nombre important d’adhérents présents ou représentés participant à cette assemblée .

Deux motifs principaux ont amené à proposer une révision des statuts existants :

- Une demande de la Municipalité de domicilier les sièges sociaux des associations strépiniacoises en

 mairie ; alors que le siège du club est situé chez son président ( Art. 3).

- Le constat que le nombre de membres du comité directeur est disproportionné par rapport au nombre d’adhérents du club (12 sur 38 soit plus d’un tiers). D’autant plus que le fonctionnement au quotidien repose sur 4 à 5 bénévoles omniprésents ( Art. 12).

La réécriture de certains articles pour les actualiser et les clarifier ; ainsi qu’une bascule vers le règlement intérieur de points touchant plus au quotidien du club qu’à son administration, complètent cette refonte des statuts .

Le règlement intérieur a également subi une réactualisation dont la mise en œuvre est , suivant les statuts, de la responsabilité du comité directeur qui l’a entérinée .

Le projet de « nouveaux statuts » a été envoyé aux adhérents en même temps que la convocation à cette assemblée pour consultation .

Aucune remarque ni question n’étant exprimée sur le contenu du projet, il est procédé au vote pour la mise en place des « nouveaux statuts » .

**NOUVEAUX STATUTS ACCEPTES A L’UNANIMITE (29 voix sur 29)**

Les démarches et informations auprès de la préfecture, du conseil départemental, de la commune et de l’insee seront faits pour entériner le nouveau siège social et les statuts .

L’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire étant épuisé, sa séance est levée pour laisser place à l’A.G ordinaire .

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**25/09/2021**

**Vérification du quorum** (1/3 des adhérents + 1) : 38 adhérents : 3 = arrondi à 13 + 1 = **14**

Présents ou mineurs représentés : 21 + Pouvoirs : 8 = **29 voix**

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement se tenir .

**1) RAPPORT MORAL** :

 Bien sûr, le fonctionnement du club a, encore, été perturbé par les contraintes liées à la crise sanitaire ; mais l’arrêt total d’activité n’a, dans les faits, duré que 6 semaines. Le comité directeur a cependant décidé de reconduire la réduction accordée lors des réinscriptions comme en 2019-20 .

A noter l’assiduité et la motivation sans faille des débutants malgré des conditions parfois difficiles de tir en extérieur. Qu’ils en soient félicités et remerciés, de la part de leurs initiateurs .

Cette période difficile a été révélatrice du fonctionnement global du club : quelques cadres, bénévoles, omniprésents pour des archers souvent absents, de passage …

Après avoir fait le tour et géré, avec quelques aides, l’ensemble des tâches utiles au fonctionnement du club, le président souhaite, à l’avenir, s’il est reconduit dans sa fonction, déléguer certaines de ces tâches afin qu’une véritable équipe fasse avancer le club ; composée de dirigeants mais aussi, ponctuellement, d’autres adhérents en fonction de leurs compétences ou leur envie de s’investir .

**LE RAPPORT MORAL EST ADOPTE A L’UNANIMITE**

**2) RAPPORT FINANCIER** :

 Compte chèque (25/09) : 3541 , 47 € (sans les adhésions ou réinscriptions 2021 – 22)

 Livret A (25/09) : …………. 1881 , 58 €

Principales recettes : - Cotisations : 5210 € - Subvention municipale : 600 €

 - Subvention départementale : 315 €

Principales dépenses : - Licences FFTA : 3062 € ( 57,5% du cout d’une adhésion au club)

 - Achat de matériel : 2954 €

L’activité restreinte du club explique les 3541 € restants en fin d’exercice : travaux différés (réfection du mur de tir) aucune inscription en championnat, ni participation aux déplacements (chpt de France)

La reprise « normale » d’activité avec la réalisation de travaux et projets en attente (mur de tir, abri extérieur) permettra de retrouver un budget à l’équilibre sur le prochain exercice .

**LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L’UNANIMITE**

Informations : - La ristourne consentie par le club en 2019 – 20 sur les réinscriptions a été reconduite

 pour l’année écoulée(- 20€ adultes, - 15€ jeunes)

- Le Comité Départemental (CDTAE) propose une ristourne de 3€ sur la part prélevée sur chaque licence . Considérant que ni la FFTA, ni la Ligue d’’Ile de France ne font de geste ; et que le CDTAE organise et fait vivre le tir à l’arc en étant à l’écoute et proche des besoins des clubs de l’Essonne, le président demande un vote de l’assemblée pour accepter cette aide ou laisser la somme de 114€ concernée au CDTAE .

**L’assemblée décide à l’unanimité de laisser la somme à l’usage du comité 91**.

- Un problème se pose quant à la location du matériel du club à partir de la 2e année :

Beaucoup d’arcs en location depuis plusieurs années ont fait fondre le stock disponible, rendant obligatoire des achats de nouveau matériel à la rentrée pour équiper les débutants .

Après des échanges fructueux au sein de l’assemblée, se dégagent les propositions suivantes :

- Limiter la durée de location (2 ou 3 ans)

- Augmenter le coût de la location, fixe ou croissant ( à ce jour, 1ere année gratuite puis 50€ par an sans limitation de durée). La différencier en fonction du matériel (perfectionnement / compétiteurs)

- Pour certains arcs, proposer un achat du matériel par l’archer l’utilisant (location-vente).

- Inciter les archers à acheter progressivement leur « petit matériel » (carquois, palette …) dès la première année de pratique pour échelonner l’investissement à consentir pour s’équiper.

Ces solutions seront débattues en comité directeur pour être mises en place dès la saison prochaine, voire évoquées avec les archers concernés en courant d’année (achat du petit matériel).

**3) RAPPORT D’ACTIVITE** :

**EFFECTIFS :** - A noter un nombre très limité de « séniors 1 » ( 20 – 40 ans) , catégorie pourtant importante si l’on souhaite avoir des groupes stables pour participer aux compétitions par équipes .

- Point positif : le nombre important de jeunes … à condition de les fidéliser .

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ADHERENT(E)S | féminines | masculins | TOTAL |
| JEUNES | 6 | 11 | 17 (45 %) |
| ADULTES | 5 | 16 | 21 ( 55 %) |
| TOTAL |  11 ( 29 %) |  27 ( 71 %) |  38 |

**BILAN SPORTIF** : Aucune participation aux rares concours au calendrier .

Le département a renoncé à organiser les principaux championnats en tenant compte des inégalités de conditions d’entrainement .

**ACTIVITES et ANIMATIONS** : - Journée de découverte à Auvers St Georges : très peu de monde car organisée un jeudi, sans moyen pour les jeunes en vacances de se rendre sur place .

- Les 5 bénévoles du club ont reçu une boisson de la part de la communauté de communes organisatrice (CCEJR) pour une journée de présence . En attente d’un hypothétique bilan avec l’organisateur.

Future implication du club très incertaine .

- Lettres aux archers : L’effort de communiquer par ce biais en période de crise sanitaire semble vain .

13 réponses à un sondage auprès des « lecteurs » . Le tir à l’arc se limiterait-il à une pratique, plus ou moins assidue, sans autre intérêt théorique, technique, historique … ?

A étudier, la poursuite de la parution de cette lettre .

**4) REGLEMENT INTERIEUR** :

Pour être cohérent avec la refonte des statuts, ce règlement a été révisé et approuvé par le comité directeur qui en a la responsabilité statutaire . Les adhérents en ont eu communication en même temps que les nouveaux statuts .

Seuls des ajustements concernant la vie du club au regard de situations vécues sont apparus .

**5) TRAVAUX et AMENAGEMENTS** :

- Entretien du terrain extérieur et des locaux.

- Rangement et optimisation des différents locaux de stockage du matériel (intérieur et extérieur)

- Inventaire du matériel avant la période de prêt aux débutants et achats de réapprovisionnement

A l’avenir, ce sont ces travaux, entre autres, qui devraient donner lieu à une participation plus large des différents adhérents (demi-journées d’entretien, d’aménagement ) .

**PROJETS**: - Couverture du pas de tir extérieur (gros œuvre supervisé par la municipalité, « finitions intérieures » à la charge du club . (Répartition des tâches et financement à confirmer)

- Réparation du plafond du local « petit terrain »

- Changement du mur de stramit (paille) droit dans le gymnase (voir les projets de réfection du gymnase avec la municipalité avant la planification )

**6) PROJET DE FONCTIONNEMENT 2021 – 22** :

**SPORT**: propositions pour redynamiser les séances d’entrainement :

 - Rassembler les archers confirmés en « groupes d’entrainement » en fonction des niveaux de pratique, des objectifs, des équipes .

- Créer et engager des équipes du club dans les différentes compétitions de « division départementale » pour viser, à terme, des montées en division régionale Ile de France pour certaines.

- Diversifier et augmenter les situations de « confrontation » entre archers (tir comptés, matchs, jeux …)

- Accompagner les archers pour atteindre leurs objectifs individuels ponctuels ou sur la saison (à définir).

- Le fonctionnement du groupe de débutants sera reconduit avec des objectifs de participation aux rencontres départementales leur étant réservées. Dans ce cadre, le principe d’aide aux entraineurs

sera remis en place pour leur permettre de garder du temps d’entrainement personnel le samedi .

**VIE DU CLUB** : Tant pour les travaux que l’organisation de manifestations au sein de club, une implication plus large des adhérents est souhaitée afin de répartir les tâches entre « tous » (voir le rapport moral).

**ANIMATIONS**: - Passages de flèches de progression (février, fin de saison). Ces tests seront plus réguliers

 pour les débutants

 - Journée du « tir à l’oiseau » (fête du club en mars)

 - Découverte du tir en campagne

 - Sortie de club (musée de Crépy en valois ?)

**7) ELECTION AU COMITE DIRECTEUR** :

Du fait du changement du nombre de membres dans les nouveaux statuts (9 au lieu de 12 au maximum), et 4 élus ayant commencé un mandat de 3 ans l’an dernier (Céline, Didier, Gérard, Philippe L ), les 7 autres élus démissionnent mais peuvent se représenter pour les 5 sièges à pourvoir .

5 candidats se présentent et sont élus à l’unanimité de l’assemblée (Delphine, Pierre, Philippe B, Brice et Laurent).

\* Le nouveau comité directeur, réuni après l’assemblée, a reconduit son bureau dans la même composition pour la saison 2021 - 22 :

Président : Philippe LEVERT Secrétaire : Céline RICHARD Trésorier : Pierre MEDA

Membres du comité directeur : Philippe BLIN – Brice COTTERILL - Gérard DELVAL – Laurent GAILLON - Didier JALUZOT - Delphine JANKOVIC –

L’ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16h 40.

 